



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

Programme : Les Défis Numériques des TPE

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Économie territoriale , Numérique

Date de fin de publication

31 décembre 2023

La Région souhaite favoriser toutes les évolutions qui permettront à l'entreprise de transformer son système d'information et d'apporter un service supplémentaire et plus qualitatif au client final. Elle propose un parcours d'accompagnement des TPE à la transformation numérique intitulé « Défis numériques ».

Objectifs

Défi 1 : Débuter en ligne

- Niveau 1 : Créer la page google mybusiness de l'entreprise
- Niveau 2 : Référencer mon activité dans les annuaires & plateformes spécialisés, réseaux sociaux
- Niveau 3 : Créer mon site vitrine

Défi 2 : Améliorer ma visibilité en ligne

- Niveau 1 : Optimiser mon référencement
- Niveau 2 : Animer & promouvoir mes réseaux sociaux

- Niveau 3 : Mettre en place une campagne de pub digitale (googleads&facebookads)

Défi 3 : Vendre en ligne

- Niveau 1 : Vendre sur une place de marché
- Niveau 2 : Créer mon site e-commerce
- Niveau 3 : Mettre en place des services complémentaires de vente en ligne (clic&collect, réservation en ligne)

Défi 4 : Fidéliser mes clients

- Niveau 1 : Mettre en place une newsletter/ campagne e-mailing
- Niveau 2 : Créer un fichier client & prospect
- Niveau 3 : Mettre en place des services / produits de fidélisation

Défi 5 : Gérer son entreprise avec le numérique

- Niveau 1 : Gérer numériquement mes factures, devis et comptabilité
- Niveau 2 : mettre en place des outils analytiques
- Niveau 3 : Mettre en place outils de gestion de stock, ERP ou GRC

Défi 6 : Protéger/sécuriser le numérique dans mon entreprise : Cybersécurité

- Niveau 1 : Sensibiliser aux différentes problématiques des risques cyber sécurité
- Niveau 2 : Evaluer le niveau de risques cybersécurité
- Niveau 3 : Agir & mettre en conformité (RGPD, Gestion de mot de passe, Mise à jour logiciel / antivirus, mise en place de bonnes pratiques)

Défi 7 : Tendre vers la sobriété numérique

- Niveau 1 : Sensibiliser mon entreprise / mes collaborateurs à la thématique du numérique responsable : Webinaire et /ou présentation de la part du conseiller numérique
- Niveau 2 : Calculer l'impact environnemental du numérique dans mon entreprise (site)
- Niveau 3 : Agir sur les actions numériques les plus impactantes (Site web, usage du web, Impression, Stockage de données, Charte numérique responsable, Matériel

reconditionné)

Bénéficiaires

Entreprise immatriculée au Registre national des entreprises

TPE de < 10 salariés

TPE < 2 M€ de C.A

Montant

Prise en charge financière du parcours « défis numériques » jusqu'à 4 jours d'intervention, sans reste à charge pour l'entreprise grâce au soutien financier des fonds européens et des réseaux consulaires.

Critères de sélection

Pour entrer dans le programme régional, le chef d'entreprise recevra de son conseiller numérique un lien pour saisir sa demande sur « mes démarches simplifiées »

2. Saisie de la demande sur mes démarches simplifiées et entrée dans le parcours.

Le parcours se déroule en une première phase comprenant un diagnostic et plan d'actions et une deuxième phase comprenant l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet.

3. Réalisation d'un diagnostic et définition des défis numériques (1 jour)

A minima, à la fin du diagnostic et avant le démarrage ou non de la deuxième phase (accompagnement), un échange entre le conseiller numérique et le chargé de mission de l'économie territoriale référent sera réalisé sur les modalités de poursuite dans le programme du dirigeant selon plusieurs cas de figure :

Pas d'accompagnement post diagnostic,
Accompagnement post diagnostic court ou long sans demande de subvention,
Accompagnement post diagnostic court ou long avec une demande de subvention

4. Accompagnement à la réalisation des défis numériques (1 j à 3 jours) selon les besoins identifiés dans le plan d'action.

Soit un parcours global (diagnostic et accompagnement) de 2 à 4 jours comprenant l'administratif dont la saisie sur MDS et le Reporting.

Comment faire ma demande ?

Pour bénéficier d'un accompagnement à la transformation numérique, le chef d'entreprise doit :

1. Contacter le conseiller numérique de la chambre consulaire (CMA ou CCI) de son département. Cf. liste des contacts.

Après échange et présentation des besoins, il sera proposé au dirigeant soit d'entrer dans le dispositif régional, soit un accompagnement autre (formations, prestations etc...).

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi, de 9H à 18H, sans interruption